

Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

┌ ARRETE N° 2006-020 DOF
du - 5 JUIN 2007
PORTANT déclassement dans le domaine
privé du Département d'une parcelle sur la
commune de HARTMANNSWILLER – RD 5
└

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 13 janvier 2006 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement et du classement dans le domaine privé départemental, d'une parcelle située à HARTMANNSWILLER ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 22 janvier 2007 décidant le déclassement de ce délaissé et son reclassement dans le domaine privé du Département,

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le déclassement de la parcelle cadastrée sous commune de Hartmannswiller :
Section 7 n° 66/1 « Domaine d'Ollwiller » d'une contenance de 0,25 are sol, conformément
au plan ci-annexé.

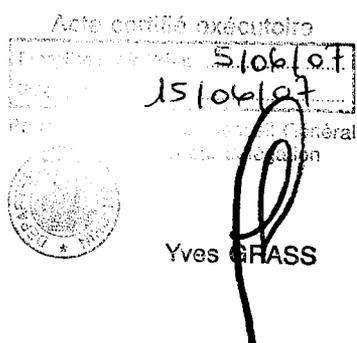
ARTICLE 2 :

Le reclassement dudit délaissé dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin en vue
de son échange avec le Domaine d'Ollwiller.

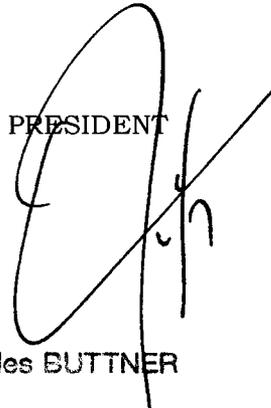
ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIRT
Monsieur le Directeur du DOF
Monsieur le Maire de la Commune de HARTMANNSWILLER,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information
Officiel du Département.



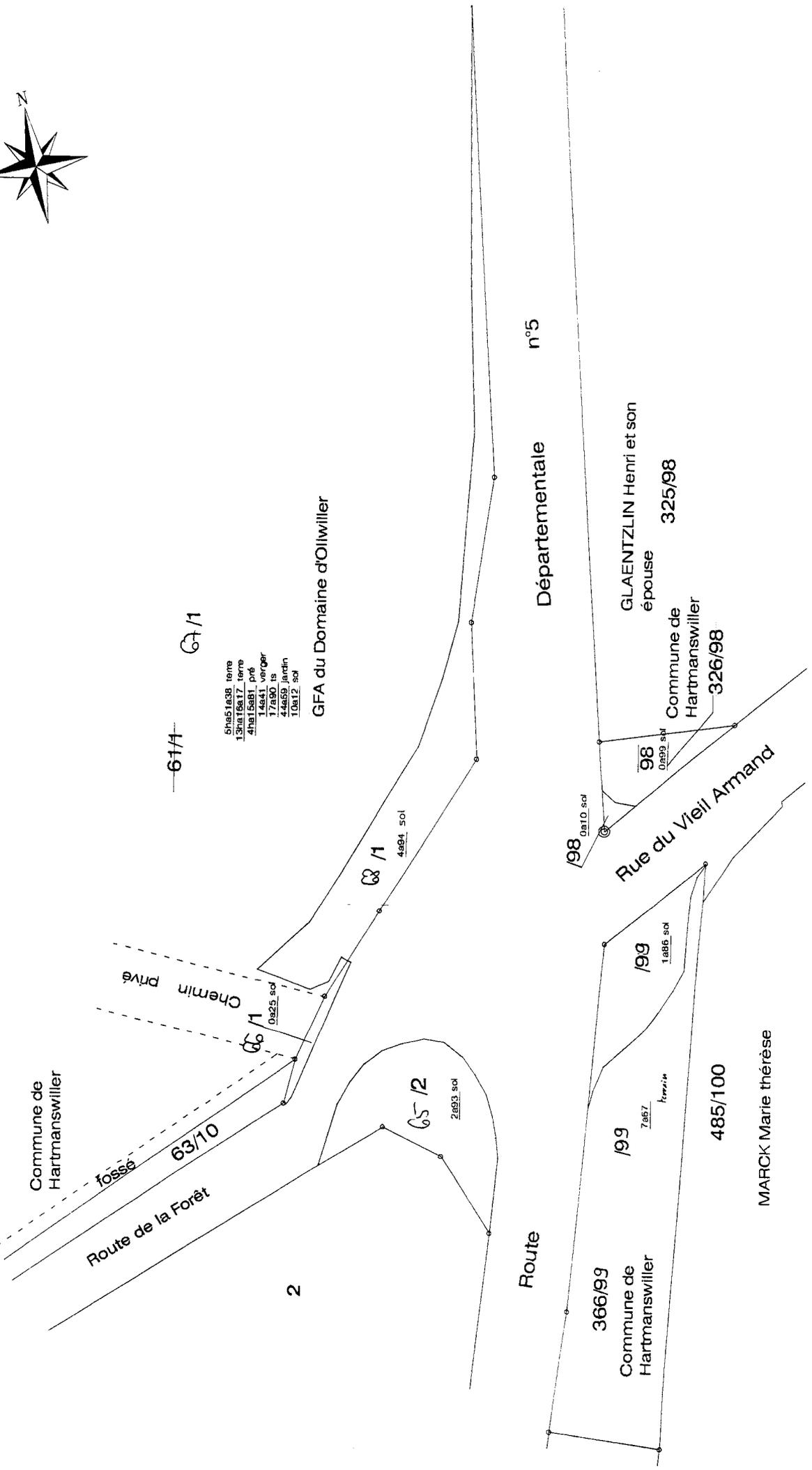
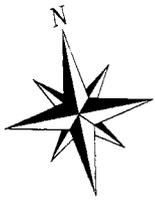
LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

3 HARTMANNSWILLER

Lieudit: Holzwegacker
Rue du Vieil Armand
Lieudit: Domaine d'Ollwiller
Lieudit: Allmend



10